



## Les politiques d'emploi en 2007

**En 2007, la politique de l'emploi en Picardie a mis l'accent sur les dispositifs du plan de cohésion sociale qui favorisent l'accompagnement des jeunes, la formation des demandeurs d'emploi et des salariés. Des mesures comme le Contrat d'Insertion à la Vie Sociale (CIVIS), les contrats d'apprentissage ou les contrats de professionnalisation ont ainsi connu un développement important. Hors du plan de cohésion sociale, la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'aide à la création d'entreprise et le développement des services à la personne ont également progressé.**

**E**n 2007, des mesures comme le Contrat Jeune Entreprise et le Contrat d'Insertion à la Vie Sociale se développent pour les jeunes.

Le Contrat Jeune en Entreprise permet à des employeurs privés de bénéficier d'une aide s'ils emploient un jeune de moins de 22 ans avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat. Au cours de l'année 2007, 200 contrats supplémentaires ont été signés, la plus grande partie dans l'Aisne. Certains de ces jeunes sont également accompagnés par une mission locale dans le cadre d'un CIVIS. Cette mesure consistant en un contrat par lequel le jeune s'engage dans une démarche d'accès à l'emploi sous le contrôle de la mission locale est également en nette progression en 2007 : 7 702 jeunes ont signé ce contrat avec une mission locale contre 6 429 l'an dernier. Là aussi, l'augmentation a été la plus importante dans l'Aisne (2 657 entrées contre 2 080 en 2006).

**La formation professionnelle : la montée en puissance du contrat de professionnalisation et de la validation des acquis de l'expérience**

Sur le volet formation, les différents contrats ont bénéficié à davantage de personnes qu'en 2006. Le contrat d'apprentissage, dispositif réservé aux jeunes de moins de 26 ans, concerne la plus grande partie des bénéficiai-

res (8 923 personnes). Les signataires d'un contrat de professionnalisation sont deux fois moins nombreux, mais leur nombre est en forte augmentation par rapport à l'année 2006. La progression des contrats de professionnalisation est plus importante dans l'ensemble des départements que celle des contrats d'apprentissage. L'apprentissage dans le secteur public peine quant à lui à se développer. Il est extrêmement marginal (142 personnes) et régresse sauf dans le département de l'Aisne.

Les salariés et les demandeurs d'emploi ont également la possibilité de faire reconnaître leurs compétences en obtenant la Validation des Acquis de l'Expérience. Le nombre de dossiers déclarés recevables a progressé en 2007. Ils étaient 500 contre 304 en 2006. La plus grande partie d'entre eux se trouve dans le département de l'Oise (216 dossiers) mais le département de l'Aisne a doublé ses effectifs : 167 contre 80 en 2006.

**L'insertion des publics en grande difficulté : le CI-RMA et le contrat d'avenir progressent**

Les mesures à destination des bénéficiaires de minima sociaux sont également en progression. Le contrat d'avenir (CDD à temps partiel auprès d'employeurs publics) a bénéficié à 4 998 salariés, soit 1 000 de plus qu'en 2006. L'augmentation la plus importante est réalisée dans le département de l'Aisne dont les effectifs sont passés de 1 127 personnes



à 1 737. Les employeurs du secteur privé peuvent recourir au contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA). Ce contrat concernait 394 personnes en 2007 contre 238 en 2006. Les bénéficiaires résident d'abord dans la Somme (150 personnes). Le département de l'Oise a doublé ses effectifs en 2007 (130 personnes contre 66). L'insertion passe aussi par l'action de structures, associations, entreprises ou entreprises de travail temporaire d'insertion (ETI), dont le rôle est d'embaucher ou de mettre à disposition de leurs clients des personnes en grande difficulté d'insertion (bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés). Les ETI mettent relativement peu de personnes à disposition par rapport aux associations et aux entreprises d'insertion, mais ce nombre a fortement progressé entre 2006 et 2007 (+ 40 %).

## Le soutien à la création d'activité : accroissement des aides à la création d'entreprise et progrès quantitatifs des services à la personne

La politique de l'emploi consiste également à encourager la création d'entreprise et à développer des secteurs d'activité comme celui des services à la personne. Parmi les aides à la création d'entreprise, l'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise (ACCRE) consiste en l'exonération des cotisations sociales et au maintien de certains minima sociaux pour les demandeurs d'emploi. Un autre type d'aide, l'encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN), prend la forme d'une avance remboursable. Au total, 2 727 aides ACCRE et EDEN ont été accordées au cours de l'année 2007, soit 594 de plus qu'en 2006. La plus grande partie de ces aides et de leur évolution bénéficie au département de l'Oise.

Depuis 2005, l'État soutient particulièrement le développement des services à la personne. Cette politique passe par l'attribution d'agrèments aux organismes prestataires (OASP). L'agrément permet aux OASP<sup>1</sup> et à leurs clients de bénéficier d'avantages comme le crédit d'impôts ou des allègements de cotisations sociales. Plus d'une trentaine d'agrèments nouveaux ont été accordés au cours

<sup>1</sup>Les OASP sont des associations, des CCAS ou des entreprises qui proposent une prestation définie par la loi du 26 Juillet 2005. On distingue deux modes d'activité. Dans le mode « mandataire », l'OASP place un travailleur auprès du particulier et assure les formalités administratives. Dans le mode « prestataire », le service est réalisé par l'organisme agréé.

## L'alternance et l'accompagnement : près de 50 % des mesures du plan de cohésion sociale

Mesures de politique d'emploi\* en 2007

	Aisne	Oise	Somme	Picardie
<i>Données provisoires soumises aux flux d'enregistrement</i>				
<b>MESURES PLAN DE COHÉSION SOCIALE</b>				
<b>Secteur marchand</b>				
Contrats insertion - revenu minimum d'activité (ASS-API hors AAH)	114	130	150	394
Contrats insertion - revenu minimum d'activité (RMI)	nd	nd	nd	nd
Contrats initiative emploi	475	511	478	1 464
<i>dont activités d'utilité sociale</i>	1	1	1	3
Contrats jeunes en entreprise	607	1 088	662	2 357
<b>Secteur non marchand</b>				
Contrats d'accompagnement à l'emploi	5 474	3 770	3 378	12 622
<i>dont activités d'utilité sociale</i>	1 151	490	398	2 039
Contrats d'avenir	1 737	1 311	1 950	4 998
<i>dont activités d'utilité sociale</i>	143	540	815	1 498
<b>Formation en alternance</b>				
Contrats d'apprentissage	2 699	3 496	2 728	8 923
Contrats de professionnalisation	990	1 722	1 296	4 008
Parcours accès carrière fonctions publiques	2	0	1	3
Apprentis du secteur public	37	41	61	139
<b>Accompagnement renforcé</b>				
Contrats d'insertion à la vie sociale	2 567	2 689	2 446	7 702
<b>MESURES HORS PLAN DE COHÉSION SOCIALE</b>				
<b>Exonérations à l'embauche</b>				
Exonérations charges sociales pour ZFU-ZRU	464	358	96	918
Exonérations du 1 <sup>er</sup> au 50 <sup>e</sup> salarié	41	7	11	59
<b>Associations intermédiaires**</b>				
Personnes mises à disposition	nd	nd	nd	nd
<b>Entreprises d'insertion***</b>				
Embauches sous CDD	58	119	537	714
<b>Entreprises de travail temporaire d'insertion**</b>				
Personnes mises à disposition	130	83	66	279
<b>Emplois familiaux**</b>				
Salariés sous régime mandataire	1 638	1 687	5 273	8 598
Salariés sous régime prestataire	2 186	2 804	5 673	10 663
<b>Aides à la création d'entreprise</b>				
ACCRE-EDEN	805	1 137	785	2 727
<b>Validation des acquis de l'expérience</b>				
Dossiers déclarés recevables	167	216	117	500

(\*)Conventions initiales et avenants excepté pour le CI-RMA (\*\*) Moyenne mensuelle de janvier à novembre 2007 (\*\*\*) Cumul de janvier à novembre 2007

Sources : CNASEA-DARES, Traitement SEPES



de l'année portant le nombre d'OASP dans la région à 270.

Ces organismes ont réalisé plus de 10 millions d'heures de travail contre 9,6 en 2006. Ils ont généré 6 395 emplois en équivalents temps plein contre 5 867 en 2006. L'augmentation de l'activité se traduit par une augmentation du nombre d'heures réalisées en moyenne par OASP (36 957 heures en 2006, 37 899 en 2007). En revanche, l'activité moyenne par salarié diminue. Elle est passée de 628 heures à 462 heures en régime prestataire, et de 594 heures à 583 heures en régime mandataire.

Lionel DURAND  
Louise OBEIN  
DRTEFP

## Davantage de structures et de salariés dans les services à la personne

Évolution de l'activité des organismes agréés de services à la personne

	2006	2007*	Évolution annuelle
Nombre d'organismes agréés	254	270	6,3
Nombre de salariés employés en mode mandataire	8 404	8 797	4,7
Nombre de salariés employés en mode prestataire	7 003	11 036	57,6
Nombre d'heures totales	9 386 959	10 232 773	9,0
<i>Dont prestataires</i>	<i>4 398 011</i>	<i>5 101 185</i>	<i>16,0</i>
<i>Dont mandataires</i>	<i>4 988 948</i>	<i>5 131 588</i>	<i>2,9</i>
Activité moyenne par structure (en heures)	36 957	37 899	2,6
Activité annuelle moyenne par salarié en mode prestataire (en heures)	628	462	-26,4
Activité annuelle moyenne par salarié en mode mandataire (en heures)	594	583	-1,7
Emplois en équivalents temps plein (1 600h)	5 867	6 395	9,0

(\*) Données provisoires : le nombre de salariés est estimé en moyenne mensuelle. Il n'est pas possible d'additionner les salariés « mandataires » et les salariés « prestataires », une même personne pouvant connaître les deux régimes.

Source : DDTEFP-DARES, tableaux statistiques mensuels 2006 2007, traitement SEPES

Pour en savoir plus

Retrouvez toutes ces informations  
sur le site :

[www.drtefp.travail.gouv.fr](http://www.drtefp.travail.gouv.fr)